

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	7
0.00 INTERPRÉTATION	8
0.01 Terminologie	8
0.01.01 Actifs d'Achalandage.....	8
0.01.02 Charge	9
0.01.03 Clientèle	9
0.01.04 Contrat.....	9
0.01.05 Différend	9
0.01.06 Force Majeure	9
0.01.07 Loi	9
0.01.08 Manquement.....	10
0.01.09 PARTIE.....	10
0.01.10 Personne	10
0.01.11 Perte.....	10
0.01.12 Réclamation.....	10
0.01.13 Représentants Légaux	11
0.01.14 Taux Préférentiel.....	11
0.02 Intégralité et primauté.....	11
0.03 Lois applicables	11
0.04 Non-conformité	11
0.04.01 Divisibilité.....	11
0.04.02 Disposition alternative	11
0.05 Généralités.....	12
0.05.01 Cumul.....	12
0.05.02 Non-renonciation.....	12
0.05.03 Dates et délais	12
a) De rigueur	12
b) Calcul	12
c) Reports	13
0.05.04 Références financières.....	13
0.05.05 Renvois.....	13
0.05.06 Genre et nombre	13
0.05.07 Titres	13
0.05.08 Connaissance.....	13
0.05.09 Approbation.....	14
1.00 OBJET	14
1.01 Vente et cession	14
1.02 Contrats clients	14

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE

1.02.01	Vente	14
1.02.02	Collaboration.....	14
1.02.03	Remboursement.....	14
1.03	Conditions.....	14
1.03.01	Requises par l'ACHETEUR.....	15
1.03.02	Requises par le VENDEUR	15
1.03.03	Choix	15
2.00	CONTREPARTIE.....	16
2.01	Prix de vente	16
2.02	Ventilation	16
2.03	Estimation.....	16
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT.....	16
3.01	Prix de Vente	16
3.02	TPS et TVQ.....	16
3.02.01	Numéros d'inscription.....	17
3.02.02	Choix	17
3.03	Intérêt.....	17
3.04	Compensation	17
3.05	Déchéance du terme.....	18
4.00	SÛRETÉS.....	18
4.01	Hypothèque mobilière sans dépossession.....	18
4.02	Cautionnement personnel	18
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES.....	18
5.01	Statut.....	18
5.02	Capacité	20
5.03	Effet obligatoire.....	20
5.04	Commission	20
5.05	Prête-nom.....	20
5.06	Consentement éclairé.....	20
5.07	Divulgation	20
5.08	Procédures judiciaires.....	20
6.00	ATTESTATIONS DE L'ACHETEUR.....	21
7.00	ATTESTATIONS DU VENDEUR.....	21
7.01	Contrats Clients	21
7.01.01	Manquement.....	21
7.01.02	Connaissance.....	21
7.02	Propriété.....	21
7.03	Marques de commerce.....	21
7.04	Consentement et avis.....	21

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE

7.05	Principaux clients	22
7.06	Publicité et moyens promotionnels.....	22
7.07	Comptes clients.....	22
7.08	Inventaire et matériel promotionnel.....	22
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES.....	22
8.01	Attestations	22
8.02	Indemnisation	22
8.02.01	Portée.....	22
8.02.02	Procédure.....	23
8.02.03	Réclamation d'un tiers	23
8.02.04	Durée des attestations.....	24
8.02.05	Franchise	24
8.02.06	Limitation.....	24
8.03	Divulgarion de l'existence du Contrat	25
8.03.01	Engagement.....	25
8.03.02	Annonce publique	25
8.03.03	Exception.....	25
8.03.04	Défaut.....	25
8.04	Exécution complète	25
9.00	OBLIGATION DE L'ACHETEUR.....	26
9.01	Exonération de responsabilité.....	26
10.00	OBLIGATIONS DU VENDEUR	26
10.01	Non-concurrence	26
10.01.01	Engagement.....	26
a)	Définitions.....	26
b)	Portée	26
10.01.02	Sanction.....	27
a)	Pénalité.....	27
b)	Paiement.....	27
c)	Mesures conservatoires.....	27
10.01.03	Motifs et raisonnabilité de la clause.....	27
10.02	Non-sollicitation de la clientèle.....	27
10.02.01	Engagement.....	27
a)	Définition	27
b)	Portée	28
10.02.02	Sanction.....	28
a)	Pénalité.....	28
b)	Paiement.....	28
c)	Mesures conservatoires.....	28
10.03	Collaboration à l'égard des Contrats Clients	28
10.04	Libération des Charges sur les Actifs d'Achalandage.....	29

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE

10.04.01	Engagement.....	29
10.04.02	Remise du Montant en Fidéicommis.....	29
10.05	Assistance.....	29
10.06	Renvoi vers l'ACHETEUR.....	29
10.07	Collaboration à l'égard des comptes clients.....	29
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	29
11.01	Cession.....	29
11.01.01	Interdiction.....	29
11.01.02	Motif sérieux.....	30
11.01.03	Inopposabilité.....	30
11.01.04	Exception.....	30
11.02	Force Majeure.....	30
11.02.01	Atténuation de responsabilité.....	30
11.02.02	Prise de mesures adéquates.....	30
11.02.03	Droit de l'autre PARTIE.....	31
11.03	Relations entre les PARTIES.....	31
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	31
12.01	Avis.....	31
12.02	Résolution des Différends.....	32
12.02.01	Rencontre de négociations de bonne foi.....	32
a)	Avis écrit.....	32
b)	Rencontre.....	32
c)	Procédures judiciaires.....	33
d)	Mesures conservatoires.....	33
12.02.02	Médiation.....	33
a)	Processus.....	33
b)	Règlement.....	33
c)	Arbitrage [OU Procédure judiciaire].....	33
12.02.03	Procédure d'arbitrage (si VI au paragraphe 12.02.02 c) s'applique).....	34
a)	Avis.....	34
b)	Réponse.....	34
c)	Nomination d'un troisième arbitre.....	34
d)	Confidentialité.....	34
e)	Audition.....	35
f)	Décision.....	35
g)	Frais.....	35
h)	Dispositions supplétives.....	35
12.03	Élection de for.....	35
12.04	Exemplaires.....	36
12.05	Modification au Contrat.....	36
12.06	Non-renonciation.....	36
12.07	Signature électronique.....	36

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE

13.00	FIN DU CONTRAT.....	36
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR	36
15.00	DURÉE	37
16.00	PORTÉE.....	37
16.01	PARTIES	37
16.02	Contrats antérieurs.....	37

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE A – EXTRAIT DE RÉOLUTION DE L'ACHETEUR.....	39
ANNEXE B – EXTRAIT DE RÉOLUTION DU VENDEUR.....	40
ANNEXE 0.01.03 – LISTE DE CLIENTELE.....	41
ANNEXE 0.01.01 d) – MARQUES DE COMMERCE	41
ANNEXE 0.01.01 h) – MATÉRIEL PROMOTIONNEL	41
ANNEXE 0.01.01 i) – INVENTAIRE	41
ANNEXE 1.02.01 – CONTRATS CLIENTS	42
ANNEXE 2.02 – VENTILATION.....	42
ANNEXE 4.01 – HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE SANS DÉPOSSESSION.....	42
ANNEXE 4.02 – CONTRAT DE CAUTIONNEMENT	43
ANNEXE 6.05 – PRINCIPAUX CLIENTS	45
ANNEXE 7.02 – CHARGE.....	45
ANNEXE 10.01.01 A – NON-CONCURRENCE - ACTIVITÉS	45
ANNEXE 10.01.01 B – NON-CONCURRENCE - TERRITOIRE	45
ANNEXE 10.02.01 – NON-SOLLICITATION - PRODUITS ET SERVICES	46

○ ○ ○ ○ ○

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE, intervenu à, province de, Canada.

ENTRE : **V1** (*nom de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro civique et nom de la rue*), à, province de (*nom de la province*), (*code postal*)[, faisant affaires à titre d'entreprise individuelle sous le nom de (*dénomination*)];

OU

V2 (*nom de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), à, province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*) qui est dûment autorisé à agir à cette fin, [(**V1**) tel qu'il(elle) le déclare] **OU** [(**V2**) tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [**OU** du conseil d'administration], à l'annexe A];

OU

V3 (*nom de la société de personnes*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [coentreprise], **OU** [collaboration], **OU** [tout autre groupement de personnes] exploitant une entreprise, dûment formée selon [le Code civil du Québec] **OU** [la *Loi* (*identification de la loi applicable*)] **OU** [le régime de droit commun applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), à, province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration],

ACHETEUR	VENDEUR

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE

OU [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes], à l'annexe A;

CI-APRÈS L'« ACHETEUR »;

ET : (*identification du vendeur*) (*sélectionner la version appropriée dans la liste ci-dessus et insérer l'annexe B si nécessaire*);

CI-APRÈS LE « VENDEUR »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT LES « PARTIES ».

ET INTERVIENT : (*identification de la caution*) (*sélectionner la version appropriée dans la liste ci-dessus*);

CI-APRÈS LA « CAUTION ».

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) L'ACHETEUR œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- B) Le VENDEUR œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- C) Le VENDEUR est propriétaire de certains droits de propriété intellectuelle intangible et a développé, de manière indépendante dans le cadre de ses activités, certaines relations commerciales étroites;
- D) Le VENDEUR désire vendre et transférer à l'ACHETEUR, lequel désire acheter du VENDEUR, certains actifs composant son achalandage;

ACHETEUR	VENDEUR

CONTRAT DE VENTE D'ACTIFS D'ACHALANDAGE

- E) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- F) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00

INTERPRÉTATION

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans ce contrat [et dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci] s'interprètent comme ci-après. De plus, des mots et expressions peuvent être définis ailleurs dans ce contrat [et dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci] et ils ont alors le sens qui leur est expressément attribué dans un article ou dans un paragraphe de ce contrat [ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci].

0.01.01 Actifs d'Achalandage

désigne les actifs suivants composant l'achalandage du VENDEUR vendus à l'ACHETEUR conformément aux présentes :

- a) la Clientèle;
- b) le nom du VENDEUR (*si celui-ci est constituée en société par actions ou en société de personnes*);
- c) tous les comptes clients de la Clientèle en date des présentes;
- d) les marques de commerce décrites à l'annexe 0.01.01 d) du Contrat;
- e) les numéros de téléphone et de télécopieur, et les adresses courriel du VENDEUR;
- f) le site internet soit (*adresse URL*);
- g) les comptes de réseaux sociaux du VENDEUR;
- h) le matériel promotionnel décrit à l'annexe 0.01.01 h) du Contrat;
- i) l'inventaire décrit à l'annexe 0.01.01 i) du Contrat;

ACHETEUR	VENDEUR